



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réductions d'impôt

Question écrite n° 24887

Texte de la question

M. Lionnel Luca attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les modalités de paiement des frais d'hébergement dans les maisons de retraite. Afin que les personnes âgées soient assurées du paiement de leurs frais d'hébergement, il lui demande de bien vouloir lui préciser les modalités qu'elle entend mettre en œuvre et si le principe du prélèvement automatique sur le compte de la personne hébergée ainsi que sur celui de ses ayants-droit est envisagé.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24887

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4290

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)